

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

**DELIBERATION n° 2021/06/22-27-CA**

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 22 juin 2021, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

**Vu** le Code de l'Éducation,  
**Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

**Considérant que** l'objectif du concours « BOUGE AMU 2021 » est d'encourager l'activité physique régulière des étudiants et personnels d'Aix-Marseille Université,

**Considérant que** les épreuves de ce concours sont encadrées par un règlement intérieur qui s'adapte aux évolutions mensuelles du défi,

**DECIDE :**

**OBJET : Règlement général « BOUGE AMU 2021 »**

Le Conseil d'administration approuve le Règlement général du concours « BOUGE AMU 2021 » tel qu'annexé à la présente.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Membres en exercice : 36  
Quorum : 18  
Présents et représentés : 31

Fait à Marseille le 22 juin 2021,

**Eric BERTON,**  
Président d'Aix-Marseille Université



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR « BOUGE AMU 2021 »

L'objectif principal du challenge « BOUGE AMU » est d'encourager l'activité physique régulière des étudiants et personnels AMU en leur proposant de réaliser des défis individuels ou collectifs sur une période définie. Le challenge est réservé aux étudiants et personnels d'AMU.











Pour candidater, les participants envoient une capture d'écran de leurs traces GPS sur le post dédié du groupe Facebook « les rendez-vous sport AMU » dans la rubrique « commentaires » et cela avec l'application pour smartphone de leur choix.

Dans le cadre de la communication faite autour du challenge, les photos ou les traces GPS sont susceptibles d'être republiées sur le groupe Facebook « les rendez-vous sport AMU ». Les participants, en postant librement ces éléments, cèdent donc leurs droits à AMU qui s'engage à n'en faire aucun usage commercial et s'engage à ne les utiliser que via ce canal Facebook durant une durée limitée. En participant au défi les usagers ou personnels sont réputés acquiescer aux règlements du concours.

Le challenge consiste à cumuler des kilomètres avec différents modes de pratiques sportives aérobies. Le kilomètre étalon est celui pratiqué en marchant ou courant sur une surface plate. Il faut faire apparaître la discipline (vélo route, VTT, home trainer, rollers, marche, course à pied, etc...), la distance, l'allure, le dénivelé et enfin la trace GPS du parcours.

La pratique sportive des participants se doit de respecter scrupuleusement les consignes sanitaires en vigueur en rapport à la pandémie du COVID-19 dont le couvre-feu. L'équipe du SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives) se réserve le droit d'invalider toutes les performances ne rentrant pas dans ce cadre.

Ci-dessous voici les conversions pour avoir l'équivalence en kilomètres course ou marche :

ACTIVITES		CUMUL Coef KMS
	RUNNING/MARCHE	Distance X 1
	TRAIL	Distance X 1 +1KM/100mD+
	VELO ROUTE	Distance / 4
	VTT	distance / 3
	ROLLER	distance / 2
	VELO APPART	distance / 2
	ELLIPTIQUE	distance X 1
	NATATION	distance X 5
	PADDLE	distance X 3
	KAYAK/AVIRON	distance X 2

Chaque début de mois, retrouvez sur le groupe Facebook du SUAPS, [les rendez-vous Sport AMU](#), une publication annonçant tous les défis et les modalités de participation mensuelles. Ces défis peuvent prendre plusieurs formes :

- **Défi collectif** : atteindre collectivement une grande distance sur la totalité du mois concerné ;
- **Défi individuel** : ces défis sont centrés sur la performance sportive individuelle de chaque participant. Cela peut concerner le temps effectué sur le parcours, le nombre de kilomètres parcourus sur la totalité du mois, une sortie comportant le plus de dénivelé positif, etc...
- **Défi des paliers** : chaque fois qu'un participant franchira un palier 500/1000/1500/2000 kms etc... Ils seront récompensés par des dotations SUAPS.
- **Défi à thème en fonction de l'actualité mensuelle** : ces défis peuvent comporter plusieurs volets à caractère sportif, social, culturel, ludique, écoresponsable, etc.

Chacun de ces défis seront récompensés par le SUAPS et ses partenaires participants à l'organisation du challenge BOUGE AMU 2021 :

- **Produits techniques** : tee-shirts, casquettes, gourdes, sweatshirts...
- **Chèque cadeaux** allant de 50 € à 150 € ;
- **Des sorties sportives** allant de 50 € à 150 € ;
- **Cadeaux divers** n'excédant pas 150 € ;

L'université ne procède à aucun transfert ni traitement des données personnelles des agents ou usagers de l'université. Les traces envoyées ont pour finalité unique de déterminer les gagnants du défi mensuel au regard des règles du concours. Les usagers et les personnels disposent de la faculté permanente de supprimer leur publication ou d'en demander leur suppression.

Toute demande de suppression doit être envoyée à Monsieur Romain FERRER courriel : [romain.ferrer@univ-amu.fr](mailto:romain.ferrer@univ-amu.fr)

Les publications ont vocation à être systématiquement supprimées au bout d'une année suivant le challenge par l'administrateur du groupe Facebook.

En participant au défi les usagers ou personnels sont réputés acquiescer à ce règlement du concours.